



PROMOTION GÉNÉRAL GALLOIS

2016 - 2017

**CONQUETE ET CONTROLE, DEUX CAMPAGNES
COMPAREES : GUERRE DES GAULES ET
CONQUETE DE L'ALGERIE**



CRC2 Charles Mangier

Sous la direction de :

M. Philippe Richardot

Professeur agrégé, Docteur d'histoire

Résumé

En 57 avant Jésus-Christ, César entreprend la conquête de la Gaule « chevelue » ; en 51 av. J-C., la conquête est achevée et ne subsistent plus en Gaule que des poches de résistance résiduelle. La culture gauloise se fond progressivement dans la culture gallo-romaine et de nos jours les Français revendiquent leurs racines romaines.

En 1830, la France s'empare de la cité d'Alger, conquiert l'Algérie et s'y installe pour cent trente-deux ans, intégrant même le territoire conquis au territoire français. En 1962, après une sanglante guerre de libération nationale, l'Algérie obtient son indépendance. Plus de cinquante ans après le départ des Français le bilan de cette présence et plus globalement de la colonisation française fait toujours débat.

Notre étude vise à comparer deux campagnes militaires, la Guerre des Gaules et la conquête de l'Algérie, au regard des notions de conquête et de contrôle, pour savoir pourquoi le contrôle est plus difficile que la conquête, et accessoirement pourquoi Rome a réussi là où la France a échoué.

Abstract

In 57 BCE, Julius Caesar began the conquest of the Gauls ; by 51 BCE, it was complete and the Romans faced only scattered resistance. Gallic culture merged progressively into the melting-pot of the Roman empire, and today the French are proud of their Roman roots.

In 1830, France seized the city of Algiers, thus conquering Algeria and incorporating it into mainland France. This began an occupation that would eventually last one hundred and thirty two years, until the country achieved independence in 1962 following a bloody war of liberation. More than fifty years after the French departure from Algeria, the consequences of the French colonial presence in Algeria are still debated.

My essay compares the Gallic Wars with the conquest of Algeria, with a particular focus on the questions of conquest and control in order to understand why it is harder to control a land than to conquer it. Ultimately I explore why the Roman succeeded in integrating Gaul, while the French failed in their colonial enterprise.

Table des matières

Introduction.....	4
1 Les objectifs.....	8
1.1 Les objectifs des conquérants.....	8
1.1.1 La conquête comme stratégie de diversion de politique intérieure.....	9
1.1.2 Le prétexte.....	10
1.1.3 Conduite de la conquête.....	11
1.2 Les objectifs des administrateurs.....	13
1.2.1 Le développement économique de la métropole.....	14
1.2.2 Le développement économique de la colonie.....	15
1.3 Les contraintes imposées par l'ennemi et le terrain.....	16
1.3.1 Contraintes physiques.....	16
1.3.2 Contraintes sociétales.....	17
2. Les moyens.....	18
2.1 Deux armées professionnelles.....	18
2.1.1 Le choc des cultures militaires – Romains en Gaule.....	18
2.1.2 Le choc des cultures militaires – Français en Algérie.....	19
2.2 Terreur et bâtisseurs : terroriser pour soumettre, soumettre pour intégrer, intégrer pour bâtir, bâtir pour contrôler.....	21
2.2.1 Terroriser.....	21
2.2.2 Bâtir.....	23
2.3 Association des indigènes à leur conquête ou à leur contrôle.....	25
2.3.1 Le colonisateur associe les indigènes à la gestion de la colonie.....	26
2.3.2 Le colonisateur gère seul la colonie, sans voire contre les intérêts des indigènes.....	27
2.3.3 Intégration politique, culturelle et religieuse.....	28
Conclusion.....	31
Annexes.....	33
Annexe I – Chronologies comparées.....	33
Annexe II – Bibliographie - iconographie.....	35

« César savait que sa bonté était connue de tous et il n'avait pas à craindre qu'on n'expliquât par la cruauté de son caractère un acte de rigueur ; comme, d'autre part, il ne voyait pas l'achèvement de ses desseins, si d'autres, sur divers points de la Gaule, se lançaient dans de semblables entreprises, il estima qu'il fallait les en détourner par un châtiment exemplaire. »

César, La Guerre des Gaules, Livre VIII, 44

« Je vous ai donné la paix pour dix ans. Mais il ne faut pas se leurrer. Tout doit changer en Algérie. Il faut faire des réformes sérieuses. Sinon cela recommencera. »

Général Duval, commandant la division de Constantine,
après la répression des émeutes de mai 1945

Introduction

Dans l'introduction de son « César et la Gaule »¹, Christian Goudineau présente la perspective historiographique ayant longtemps prévalu dans le roman national français selon laquelle c'est César qui avait donné au monde « civilisé » les frontières naturelles qui lui étaient nécessaires, et que si la Gaule n'avait pas été conquise par Rome elle serait tombée aux mains des Germains.

Il note ainsi : *« Mais c'est probablement dans l'idéologie de la colonisation que l'histoire de la Gaule prit une place privilégiée. Il avait fallu l'intervention de César et de Rome pour que la Gaule accédât à la civilisation, grâce à l'organisation politique dont le conquérant l'avait dotée et qui lui avait (enfin) permis de s'épanouir, de réaliser toutes ses potentialités. »*

¹ GOUDINEAU Christian, César et la Gaule.

En sondant quelques centaines de personnes autour de lui, Christian Goudineau s'est aperçu que, majoritairement, les « sondés » estimaient que les Gaulois étaient plus proches des hommes préhistoriques que des Romains (50% contre 28% qui pensaient qu'ils étaient plus proches des Romains). Toujours parmi ces « sondés », 86% estimaient que la conquête de la Gaule avait été bénéfique (14% étant sans avis et aucun estimant que cette conquête n'avait pas du tout été bénéfique). Enfin, à la question de savoir si l'action de César et de Rome en Gaule représentait un modèle à reproduire (si c'était possible) ou une erreur à éviter ou à condamner, 58% des « sondés » estimaient qu'il s'agissait d'un modèle à reproduire contre 7% qui jugeaient qu'il s'agissait d'une erreur à éviter ou à condamner (35% n'ayant pas émis d'avis).

Christian Goudineau résume ainsi les résultats de ce « sondage » : *« que la Gaule romaine soit considérée, de manière éclatante, comme une réussite (la paix, l'organisation, l'économie, la civilisation), nous l'avons tous appris. [...] Cette « conquête césarienne » - clé de voûte de l'édifice idéologique – se résume en deux propositions : César a failli perdre à Gergovie, il a assiégé Alésia, point final. Dès lors, la civilisation est en marche. La guerre des Gaules constitue donc l'un de ces événements « charnières » qui marquent notre histoire – c'est ce que nous avons appris - , avec un « avant » et un « après », l' « après » comptant infiniment plus que l' « avant ». En ce sens, elle n'a guère de concurrents : à part la Révolution (qu'on peut aussi cerner par des dates, au moins 1789) et les guerres de 1870 et du XXème siècle, l'histoire de France ne présente pas de « ruptures » aussi ancrées dans notre mémoire collective ; nous la concevons plutôt comme une continuité avec des ondulations ponctuées de temps forts et de temps faibles. »*

Etudier les notions de conquête et de contrôle au prisme d'une comparaison entre la guerre des Gaules et la conquête de l'Algérie, c'est mettre en relation deux missions qui peuvent être complémentaires dans le cadre d'une politique extérieure expansionniste mais qui sont cependant distinctes à bien des égards : but poursuivi, moyens et méthodes employées.

La mission de conquête consiste à s'emparer d'un territoire extérieur ; le plus souvent elle implique une confrontation, le recours à un certain degré de violence, car la conquête se fait contre la volonté des conquis. La conquête, accaparement par la force d'un territoire, se réalise dans un espace.

La mission de contrôle, qui consiste à organiser et maîtriser cet espace, paraît plus nuancée : s'assurer que la population contrôlée agisse conformément aux souhaits du contrôleur, qui

n'est pas nécessairement un conquérant. Le contrôle, imposition de la volonté d'un peuple à un autre peuple, se réalise dans le temps.

Si l'on conçoit aisément le rôle primordial, quoique pas nécessairement exclusif, joué par l'outil militaire dans la phase de conquête, c'est une autre affaire pour la phase de contrôle. Ainsi, pour les missions de contrôle, la force militaire peut être contrebalancée par d'autres forces.

Pour reprendre la célèbre définition de Clausewitz selon laquelle la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, il nous semble que la conquête relève de la guerre alors que le contrôle relève plutôt de la politique.

Dans le cadre de notre étude, la comparaison entre les missions de conquête et de contrôle se fait au travers de deux campagnes distantes de plusieurs centaines d'années mais se déroulant toutes deux dans un espace géographique donné, le bassin méditerranéen, avec la conquête des Gaules par la République romaine dans un premier temps, puis la conquête du territoire algérien par la République française dans un second temps. Les conquis peuvent devenir des conquérants.

Si les questions de conquête et de contrôle font l'objet d'une abondante littérature, nous n'avons pas trouvé trace d'une précédente étude comparative des campagnes de la guerre des Gaules et de la conquête de l'Algérie. De ce fait notre étude vise à poser les jalons de cette comparaison, à constater les similitudes mais aussi les divergences entre ces campagnes.

Le corpus étudié auquel nous avons eu recours est composé de quelques sources incontournables pour ces campagnes, le commentaire de César en premier lieu, d'ouvrages d'histoire générale et d'histoire spécialisée sur la guerre des Gaules, l'influence romaine en Gaule, l'empire romain, la conquête de l'Algérie, l'Algérie contemporaine, la stratégie, ainsi que de biographies des principaux chefs militaires intervenant dans ces campagnes, César, Vercingétorix, Bugeaud, Abd el-Kader.

Pour cette étude la difficulté principale aura été la compréhension des critères de contrôle et par là de la délimitation temporelle du contrôle. Les quelques questions suivantes, auxquelles des réponses ne seront pas nécessairement données dans notre étude, sont représentatives des interrogations que nous nous sommes posées. Peut-on affirmer que Rome a exercé de manière continue le contrôle sur le territoire des Gaules après la conquête de César ? Les différentes insurrections gauloises ont-elles été de nature à remettre en question ce contrôle ? La fin de

l'empire romain d'occident a-t-elle signifié la fin du contrôle romain sur la Gaule ou bien la large acculturation gauloise à la culture romaine a-t-elle permis une poursuite de ce contrôle ? En ce qui concerne l'Algérie, et alors qu'on sait bien que celle-ci est devenue indépendante en 1962, n'y-a-t-il pas eu de contrôle de la part de la France sur la population algérienne ? La présence française en Algérie de 1830 à 1962 se résume-t-elle à un succès de la conquête et à un échec du contrôle ?

Ces deux conquêtes n'ont pas eu la même postérité car, si la conquête des Gaules est considérée de nos jours comme un fait historique porteur de civilisation², au point que la France contemporaine assume ouvertement une descendance directe avec la civilisation gallo-romaine, la conquête de l'Algérie est présentée sous un prisme très négatif comme une aventure coloniale n'ayant pas donné lieu à une assimilation entre conquérants et conquis.

Nous nous demanderons pourquoi, alors que les deux entreprises avaient commencé par une phase de conquête assez rapide, marquée par des succès militaires tactiques nombreux, la phase de contrôle qui s'en est suivie n'a pas permis dans un des deux cas à une stabilisation sur le long terme.

Nous nous proposons, au travers de cette étude, de rechercher les causes des succès et des échecs en matière de conquête et de contrôle, et plus précisément de déterminer pourquoi le contrôle est plus difficile que la conquête. En appliquant cette problématique aux deux campagnes que nous étudierons, nous chercherons à savoir pourquoi la France a échoué là où Rome a réussi.

S'agissant d'un travail d'histoire comparée mettant en relation des périodes historiques et des espaces géographiques différents, l'approche chronologique ne nous semble pas la plus pertinente. Il nous paraît au contraire plus logique de tendre vers une approche thématique, plus susceptible de faire ressortir des parallèles et les différences entre les deux campagnes. Cette approche sera articulée principalement entre d'une part les fins et d'autre part les moyens.

² Cf Christian Goudineau.

1 Les objectifs

Etudier les notions de conquête et de contrôle, c'est étudier la guerre coloniale qui, par sa nature même, met aux prises des adversaires dont les niveaux de civilisation sont très différents.

La guerre coloniale est liée à l'occupation et à l'organisation des territoires soumis, puisque du succès de l'organisation dépend le succès de l'occupation. La guerre coloniale s'apparente donc davantage à la guerre qui permet à un conquérant de bâtir un empire par absorption des peuples conquis qu'à un affrontement entre deux puissances rivales que les questions d'union ou de reconstruction dans l'après-guerre n'intéressent nullement³.

Nous devons ainsi distinguer entre les objectifs ceux des conquérants de ceux des administrateurs, ce qui revient à poser la question de l'après : qu'advient-il du territoire et de son peuple, une fois ceux-ci conquis ? Ce point est d'autant plus important que les conquérants ne sont pas nécessairement les administrateurs, que les chefs chargés du contrôle ne seront pas toujours ceux qui se sont occupés de la conquête.

Enfin, les objectifs doivent être analysés à l'aune des contraintes rencontrées par les conquérants et les administrateurs, que ces contraintes soient anticipées ou pas.

1.1 Les objectifs des conquérants

La question des objectifs, des buts de guerre, est évidemment centrale dans une guerre. Que veulent les nations qui entrent en guerre ? Dans le cas d'une guerre de conquête, il est généralement supposé une ambition de puissance, qui se traduirait par l'annexion de territoires et de richesses. Dans son étude militaire sur la guerre des Gaules, Yann Le Bohec⁴ distingue quatre motifs traditionnels pour les guerres de l'antiquité : l'économie (obtention d'un tribut, pillage), la psychologie collective (vengeance, peur de l'autre), la diplomatie (mise en œuvre de traités d'alliance) et la stratégie (désir d'expansion). En fait, cette typologie est suffisamment large pour n'être pas cantonnée aux guerres de l'antiquité.

Si l'on s'intéresse au quatrième motif, le désir d'expansion, il apparaît clairement que les opérations ne peuvent être limitées à une simple conquête, puisqu'il s'agit d'étendre son territoire au-delà de ses limites actuelles. L'objectif d'expansion territoriale permet d'intégrer ab initio la nécessité d'associer le contrôle à la conquête, de faire œuvre non seulement de

³ Analyse reprise de MEAD EARLE Edward. Cf bibliographie.

⁴ LE BOHEC Yann, César, La Guerre des Gaules, précédée d'une étude d'histoire militaire.

conquérant mais également d'administrateur. Au terme de son énumération des motifs d'entrée en guerre dans l'antiquité, Yann Le Bohec en ajoute un cinquième, spécifique à la guerre des Gaules, l'ambition politique personnelle de César⁵.

Dans les deux campagnes qui nous intéressent, conquête des Gaules par César et conquête de l'Algérie par la France, les ambitions sont avant tout de politique intérieure. Fruit de l'opportunisme politique, la conquête extérieure semble pouvoir fournir une diversion bienvenue aux difficultés d'ordre intérieur. Elle nécessite de ce fait un prétexte

1.1.1 La conquête comme stratégie de diversion de politique intérieure

La conquête du Sud de la Gaule par les Romains intervient entre 125 et 121 avant J-C., avec la prise par les armées romaines des territoires correspondant au Languedoc, à la Provence ainsi qu'à une partie des Alpes. Narbonne, première ville romaine en Gaule, fut fondée en 118 av. J-C. La région étant déjà largement soumise aux influences grecque, par Marseille, et romaine, la conquête s'est faite sans difficulté.

Depuis cette conquête, l'influence culturelle et commerciale romaine a énormément progressé en Gaule. On retrouve en abondance des amphores romaines sur tout le territoire gaulois, marque du dynamisme des échanges commerciaux.

Quand César entreprend la conquête de la Gaule « chevelue », il sort d'une année de consulat à Rome et vient de se faire nommer proconsul des provinces d'Illyrie et de Gaule cisalpine, province dont le territoire correspond au Nord de l'Italie et qui est donc voisine de la Narbonnaise, récemment conquise. La réputation de César en politique est déjà faite mais il lui manque trois éléments déterminants face à ses rivaux politiques, au premier desquels Pompée : la réputation militaire, des forces ainsi que la richesse⁶. A peine nommé proconsul, son premier souci est de trouver le terrain le plus favorable à son ambition, que ce soit en Illyrie ou en Gaule.

Concernant l'intervention française de 1830 en Algérie, le « roman national » a retenu l'image d'une juste réponse à l'insulte faite par la Régence d'Alger à la France en la personne de son consul, aussi connu sous le nom de « incident du coup de chasse-mouche ». Si cet incident est avéré, il faut souligner que les relations entre la Régence et la France en 1830 sont déjà au plus bas depuis plusieurs années, en raison d'un différend économique sur le règlement d'une

⁵ Sur ce point se référer aussi à RICHARDOT Philippe, Les erreurs stratégiques des Gaulois face à César.

⁶ Id.

dette contractée par la France durant la Révolution à l'égard de deux négociants algériens, eux-mêmes débiteurs du dey d'Alger. En outre il faut rappeler que, si l'incident du chasse-mouche se déroule en 1827, le débarquement de Sidi-Ferruch n'intervient qu'en 1830, soit trois ans plus tard, alors que la régence d'Alger est soumise depuis plusieurs années à un blocus maritime imposé par la France. Le roi Charles X, escomptant des retombées positives pour les difficiles élections à venir d'un succès militaire extérieur, décide une intervention française de plus grande ampleur sous l'influence de plusieurs de ses ministres.

Certains voient enfin des motivations économiques dans l'intervention française, parce que les intérêts commerciaux du milieu marseillais souffrent des mauvaises relations avec Alger et parce que les Barbaresques ont la réputation d'avoir acquis par la course une immense fortune⁷.

1.1.2 Le prétexte

Dans chacune des interventions, un prétexte est trouvé pour pouvoir légitimer, sinon légaliser, la conquête. L'objectif est de justifier auprès des peuples des conquérants la nécessité de procéder à la conquête.

Dans ses commentaires sur la guerre des Gaules, César se justifie auprès de ses compatriotes de six années de guerres. La longue campagne menée en Gaule nécessite des appuis à l'intérieur de Rome. En effet César, conformément à la coutume sénatoriale, n'est nommé proconsul des Gaules et d'Illyrie que pour cinq ans. La conduite de sa conquête en Gaule se double donc de la conduite en parallèle de ses affaires politiques à Rome.

Pour la conquête des Gaules, le prétexte invoqué est l'appel à l'aide des Eduens, peuple frère des Romains depuis le troisième siècle avant notre ère, dont les intérêts sont menacés par le projet de migration des Helvètes. Ce peuple projette de quitter son implantation alpine et le voisinage des Germains pour s'installer en Saintonge : leur route passe soit par le territoire de la Gaule Transalpine, alors sous domination romaine⁸, soit par le territoire des Ambarres, clients des Eduens. Devant le refus de César de les laisser passer par la Transalpine, les Helvètes décident de passer par le territoire des Ambarres et, nous dit César, ravagent sur leur passage les terres des Eduens, des Ambarres et des Allobroges⁹.

⁷ MONTAGNON Pierre, Histoire de l'Algérie.

⁸ CESAR, La Guerre des Gaules, Livre I, 7.

⁹ Id. Livre I, 11.

Pour la conquête de l'Algérie, le prétexte est double : au niveau national il s'agit de laver l'honneur de la France, sali par l'attitude méprisante du dey d'Alger à l'égard du consul en poste, au niveau international, la France se propose de nettoyer la mer Méditerranée des pirates barbaresques. Il doit être noté que la France mène une activité diplomatique intense pour préparer son intervention, consultation les principales puissances européennes ainsi que l'Empire ottoman, sous la protection duquel est placée la Régence d'Alger.

1.1.3 Conduite de la conquête.

La conquête des Gaules telle que narrée par César s'échelonne de 58 à 51 av. J-C, chaque année étant rythmée par un certain nombre d'opérations militaires contre les peuples de Gaule et d'ailleurs et s'achevant avec la venue de l'hiver. Plus que de campagne stratégique, il convient de parler, jusqu'en 52 av. J-C. tout du moins, d'une succession de luttes périphériques, César affrontant à plusieurs reprises les Germains ou les Bretons, alors que ce sont ses légats qui assurent la permanence en Gaule. En 52, année de la révolte généralisée, César affronte une coalition de tribus gauloises rassemblées autour de la figure de Vercingétorix : Yann Le Bohec parle de « *pseudo révolte générale* »¹⁰, car de nombreux peuples gaulois ne prennent pas part à ce mouvement.

Durant toute la conquête, la stratégie principale mise en œuvre par César consiste à s'appuyer sur les divisions qu'il a observées entre les différents peuples de la Gaule pour les vaincre successivement les uns après les autres. Sa stratégie secondaire est de segmenter les oppositions, au besoin en confiant des missions ponctuelles à ses légats pour fixer certains peuples.

La conquête de l'Algérie, ou plus exactement la conquête d'Alger, bien que lancée en 1830 et conduite par le général de Bourmont, a été minutieusement préparée plusieurs années auparavant en 1808 quand sur ordre de Napoléon le commandant Boutin effectue une reconnaissance de la côte algéroise pour préparer un débarquement amphibie. A la différence de ce qui a été entrepris de manière méthodique par César en Gaule les Français, dont l'objectif initial en Algérie est la cité d'Alger, vont d'abord patienter sur un territoire restreint avant de se lancer dans une conquête générale, une fois que la décision de mettre en valeur le territoire conquis est prise à Paris. Dans un premier temps, le général de Bourmont fait

¹⁰ Op. Cit., pp. 8-9.

occuper les grandes villes, Oran et Bône. Cette occupation est le déclencheur d'une résistance algérienne qui ne va pas faiblir : elle se cristallise autour de figures charismatiques dont la première, sans être la seule, est celle d'Abd el-Kader, reconnu émir en 1832 et principal opposant des Français depuis lors. Par ses succès militaires, Abd el-Kader fait reculer les Français et obtient en 1837, avec la signature du traité de la Tafna, une reconnaissance officielle de sa domination sur une partie du territoire algérien. Les hostilités reprennent en 1839 et les opérations militaires se succèdent, les forces françaises s'adaptant avec succès à l'opposition militaire tribale. En 1843 le duc d'Aumale s'empare de la *smala* d'Abd el-Kader, ville de tentes et sa capitale mobile. Bugeaud remporte l'année suivante une importante victoire en territoire marocain, où Abd el-Kader est réfugié, sur l'oued Isly. Abd el-Kader présente sa reddition en 1847.

La conquête de l'Algérie par les armées françaises est considérée comme achevée en 1857, après la reddition de la Kabylie, région la plus hostile à toute domination extérieure. En réalité le territoire dont la conquête est achevée à cette période n'inclut pas les territoires désertiques du Sud, qui feront l'objet de campagnes ultérieures.

Dans ces deux campagnes, la phase conquête met en lumière deux couples d'opposants, César et Vercingétorix en Gaule et Bugeaud et Abd el-Kader en Algérie¹¹. Le parallèle entre les figures de Vercingétorix et Abd el-Kader est frappant : tous deux sont des chefs charismatiques, appelés jeunes aux responsabilités et au cœur de leurs romans nationaux respectifs. Alors que ni la Gaule ni l'Algérie n'existent en tant que nation au moment de leur conquête, l'invasion étrangère, romaine ou française, fait naître un sentiment nationaliste, ou tout du moins communautaire, qui s'incarne dans la figure d'un chef militaire reconnu par tous. Ces chefs entrent en rébellion ouverte contre l'envahisseur, obtiennent quelques succès tactiques mais sont finalement défaits et conduits à la reddition par les conquérants¹². Après leur reddition ces chefs sont envoyés en exil dans la métropole de leur vainqueur. Là s'achève le parallèle car, quand Vercingétorix est exécuté dans sa prison romaine après le triomphe de César, Abd el-Kader sera libéré et réhabilité par Napoléon III.

La figure de Napoléon III est intéressante en ce qu'elle peut faire office de passerelle entre les figures de Vercingétorix et celle d'Abd el-Kader ; le regain d'intérêt en France pour la figure

¹¹ Pierre Montagnon compare d'ailleurs Abd el-Kader à un « Vercingétorix algérien », in Histoire de l'Algérie, Op. Cit., page 165.

¹² C'est ce parallèle que nous avons souhaité illustrer en page de couverture, avec le choix d'une iconographie bien connue des manuels d'histoire de France. Les références figurent en annexe II.

de Vercingétorix apparaît sous son règne ; par ailleurs c'est encore lui qui, alors Président de la République, fait libérer Abd el-Kader en 1852.

1.2 Les objectifs des administrateurs

L'objectif naturel de l'administrateur est la mise en valeur du territoire conquis en vue de son intégration économique voire sociale à la métropole. La difficulté pour les administrateurs est de devoir gérer une conquête d'opportunité, sans planification préalable.

Pour Yann Le Bohec, c'est un anachronisme de croire que Rome fait la guerre d'abord pour des motifs économiques, acquérir des esclaves ou contrôler des productions de blé. Si l'on a vu plus haut que là n'est pas l'objectif premier de César, l'objectif de ses successeurs, au premier rang desquels Auguste, est cependant d'organiser le développement des provinces conquises.

La situation paraît identique pour l'Algérie quand Napoléon III parvient au pouvoir en 1851. Pierre Milza, dans sa biographie de l'empereur¹³, considère les opinions de celui-ci proches de celles du saint-simonien Enfantin, qui compare l'Algérie à un « boulet attaché aux pieds de la France ». Cette position initiale va être amenée à évoluer au point que, moins de dix ans plus tard, en septembre 1860, au cours d'un déplacement en Algérie, Napoléon III dévoile ses ambitions en matière de colonisation de l'Algérie et de traitement des autochtones. Il souhaite « *élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux les bienfaits de l'instruction, tout en respectant leur religion.* »¹⁴

Dans nos deux campagnes, la question principale que doivent résoudre les administrateurs est de savoir si le territoire conquis doit être placé sous administration militaire ou bien sous administration civile : l'administration militaire, si elle est perçue comme plus sûre pour un territoire pas encore complètement pacifié, est présentée parfois comme limitant possiblement le développement économique du territoire par des particuliers.

Une première indication relative à l'administration est le statut du territoire conquis. En Gaule comme en Algérie les territoires conquis sont placés d'abord sous statut militaire, avec la présence permanente d'une force armée. Il est ainsi naturel que les premiers administrateurs soient également des militaires. Marcus Vipsanius Agrippa, pour le compte d'Auguste,

¹³ MILZA Pierre, Napoléon III, page 627.

¹⁴ Id., page 628, discours de Napoléon III à Alger.

s'attache à développer le réseau d'infrastructures. En Algérie, le territoire est placé sous le contrôle des militaires et les gouverneurs généraux sont jusqu'en 1870 des militaires.

Au-delà de la différence entre statut militaire et statut civil, une différence importante réside dans la nature de l'administration civile : en Gaule, quand l'administration militaire passe la main à l'administration civile, ce sont rapidement, plus que des Romains qui s'imposent aux Gaulois, des Gaulois qui se romanisent. En Algérie, quand les militaires cèdent le terrain aux civils, ce ne sont pas les indigènes qui en profitent mais les colons, Européens et Français, qui ont commencé à s'accaparer les terres.

Ainsi, et c'est une différence fondamentale, alors que la politique d'intégration romaine passe par une acculturation, la romanisation des élites indigènes, de manière à pouvoir faciliter l'acceptation locale de la domination romaine, la politique d'intégration française ne parvient pas à dépasser l'opposition entre colons et indigènes.

1.2.1 Le développement économique de la métropole

Même si l'apport économique du système colonial pour les métropoles est aujourd'hui largement contesté, quand on met en regard au niveau de l'Etat l'investissement consenti, militaire et financier, et le retour sur investissement, des intérêts particuliers ont toujours profité des conquêtes militaires.

Les relations sont ainsi attestées entre les négociants de vins romains et les peuples gaulois¹⁵, notamment ceux contrôlant les axes de communications : ainsi peuvent s'expliquer le traité existant entre Rome et les Eduens, qui contrôlent la vallée du Rhône et de la Saône, et le fait qu'un chef éduen tel que Diviciac soit reçu à Rome tant par César que par son opposant politique, Cicéron, par ailleurs grand propriétaire terrien¹⁶.

Sur un plan plus général, les conséquences de la conquête sont une intégration plus grande des techniques et produits gaulois à l'économie romaine : la Gaule d'avant la conquête est un territoire riche et densément peuplé.

Les relations économiques sont également nombreuses entre la Régence d'Alger et la France. On peut rappeler qu'aux origines du coup d'éventail donné au consul de France par le dey d'Alger on trouve une affaire de dette non honorée. Le dey d'Alger avait engagé des fonds personnels auprès de deux négociants juifs algériens, Bacri et Busnach, pour la livraison de

¹⁵ DEMOULE Jean-Paul, On a retrouvé l'histoire de France. Pp. 110-113.

¹⁶ BRUNAUX Jean-Louis, Les druides. Pp. 304-312.

blé à la France durant la Révolution. Les céréales constituent l'une des rares denrées encore exportées par la Régence d'Alger au moment de la conquête.

La richesse de la Régence d'Alger était liée essentiellement à la piraterie et au commerce et sa situation commerciale quand les Français prennent Alger est mauvaise¹⁷. Une fois la conquête intervenue, l'apport économique du territoire algérien à la métropole est faible, du fait du mauvais état des infrastructures.

1.2.2 Le développement économique de la colonie

La « *pax romana* » profite à l'agriculture gauloise, déjà prospère avant la conquête, avec l'ouverture de nouveaux marchés. A l'agriculture méditerranéenne du Sud de la Gaule vient se rajouter une agriculture céréalière au Nord. Même évolution pour l'artisanat, voire la proto-industrie, gauloise, également développés avant la conquête romaine : métiers du fer, poteries, trouvent désormais des débouchés dans tout l'empire.

Un parallèle peut être dressé entre la relation économique colonie-métropole sur le plan de la fourniture de céréales : comme l'Algérie d'avant la conquête était un grenier à blé pour la France, la Gaule était également une importante source d'approvisionnement en céréales pour Rome.

Les distributions par César de terres et d'esclaves à ses légionnaires, dont une grande partie est déjà gauloise, permettent un développement de la colonie par les troupes du conquérant. César donne plusieurs exemples de la mise en œuvre de cette politique dans son commentaire¹⁸.

Cette politique ne peut pas être reproduite pour l'Algérie française, en dépit des vœux de Bugeaud¹⁹, qui appelle à la distribution de terres aux soldats français en Algérie.

La question de la terre est cependant centrale et fait l'objet d'une réglementation foisonnante tout au long de la présence française en Algérie. C'est elle qui explique non seulement le ressentiment d'une large partie de la population autochtone, de tradition rurale, mais aussi les difficiles relations entre colons civils et militaires en Algérie, les colons revendiquant davantage de terres alors même que les territoires les plus vastes sont placés sous le contrôle de l'administration militaire et que celle-ci est par ailleurs responsable de la préservation des

¹⁷ MONTAGNON Pierre, Op. Cit., pp. 133-134.

¹⁸ La Guerre des Gaules, Livre I, 27Livre VII, 89

¹⁹ Dont la devise aura été « Ense et aratro », « Par l'épée et la charrue ».

intérêts fonciers des autochtones. C'est dans ce rôle que Bugeaud, en tant que gouverneur général, s'oppose aux entreprises d'appropriation des terres, véritable spoliation par voie légale, permises par diverses ordonnances : confiscation des biens religieux, des terres domaniales, des terres des individus en fuite, des terres des tribus opposées à la France, parmi d'autres.

En matière de développement économique, la saignée et les destructions résultant de la conquête affaiblissent d'abord les colonies : la richesse du territoire des Gaules et sa population lui permettent un redémarrage économique rapide. La situation est plus difficile pour l'Algérie, déjà dépourvue au moment de la conquête, et en proie à de fortes luttes entre colons et autochtones pour le contrôle des terres.

1.3 Les contraintes imposées par l'ennemi et le terrain

S'il est un point commun entre la Gaule et le territoire algérien d'avant la conquête, c'est que l'unité géographique de ces territoires est in fine un produit de la conquête elle-même. C'est César lui-même qui définit la frontière entre le territoire des Gaulois et celui des Germains en la fixant sur le Rhin, ce qui permet de justifier la conquête de l'intégralité du territoire des Gaulois²⁰. De même, le territoire algérien tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas du tout celui contrôlé par le dey d'Alger. L'Algérie contemporaine est fille de la France. Les Français conquièrent d'abord le territoire tenu par le dey d'Alger, puis les autres villes, les territoires montagneux et en tout dernier les territoires sahraouis.

En dépit de ce point commun, la géographie physique et humaine de la Gaule de la conquête et celle de l'Algérie de 1830 sont très différentes. Pourtant, dans leurs différences, les territoires et les peuples des Gaules et ceux de l'Algérie auront nécessité de la part de leurs conquérants respectifs de fortes capacités d'adaptation.

Dans leur entreprise colonisatrice, Rome et la France ont dû faire face à des contraintes physiques et humaines.

1.3.1 Contraintes physiques

²⁰ César, La Guerre des Gaules, Livre I, 1.

Elles sont moindres en Gaule qu'en Algérie. Rappelons que Rome a déjà conquis à la fin du deuxième siècle avant J-C. les territoires de la Narbonnaise, la Gaule Cisalpine (le Nord de l'Italie) ayant été conquise à la fin du troisième siècle. Les relations commerciales fortes entre Rome et les peuples de la Gaule, attestées par de nombreuses découvertes archéologiques, en particulier des amphores, démontrent l'existence d'importantes voies de communications. Dans ce contexte, les principales contraintes rencontrées par César et ses légions sont liées au franchissement (de montagnes²¹, de fleuves²²) et à l'adaptation au milieu (construction d'une flotte romaine pour combattre les Vénètes²³).

En Algérie, le climat méditerranéen de la côte contraste avec les climats de montagne de l'atlas saharien et désertique du Sud, qui ne sera conquis qu'au début du vingtième siècle. Les principales contraintes physiques rencontrées par l'armée française sont liées à la défense côtière (invincibilité supposée d'Alger avant l'expédition de 1830), aux montagnes de l'intérieur des terres et au désert.

1.3.2 Contraintes sociétales

La principale contrainte dans ce domaine est le degré d'organisation de l'ennemi. Il s'agit d'un point fondamental car, dès lors que l'ennemi est organisé, il dispose d'un centre de gravité visible qui peut être atteint ; de manière paradoxale, sa force est également sa faiblesse.

Durant l'année 52 avant J-C., au moment de la « (pseudo) révolte générale » des Gaules, c'est le rassemblement des peuples gaulois qui permet à César, par l'entremise d'une bataille décisive²⁴, de soumettre l'ensemble des peuples gaulois. C'est en incarnant la majorité des nations gauloises que Vercingétorix permet à César de vaincre toute la Gaule.

De même, la conquête d'Alger en 1830 est extrêmement rapide, en dépit d'une forte résistance des troupes de la Régence, du fait de la cohérence spatiale de la Régence. Quand il faut poursuivre la conquête, les armées françaises éprouvent plus de difficultés face à un ennemi évanescent, qui combat par escarmouches et ne donne pas de prise. L'éparpillement

²¹ On pense en particulier au franchissement des Cévennes en plein hiver. César, Op. Cit., Livre VII, 8.

²² César, Op. Cit., Livre IV, 16-19.

²³ César, Op. Cit., Livre III, 7-16.

²⁴ Jugement porté par Yann Le Bohec dans son étude d'histoire militaire in La guerre des Gaules (cf bibliographie). Au sens de J.F.C. Fuller, est une bataille décisive une bataille qui permet de terminer une guerre.

des résistances est une véritable difficulté, et l'incarnation de la résistance dans la personne d'Abd el-Kader permet aux Français de remporter des victoires décisives.

La conquête de l'Algérie, territoire aux limites mal définies, notamment dans sa partie méridionale, se heurte au degré d'inorganisation spatiale, contrairement à la Gaule, beaucoup plus homogène géographiquement et politiquement.

2. Les moyens

Après avoir étudié les fins respectives tant du côté romain en Gaule que du côté français en Algérie, il convient de s'intéresser aux moyens employés. Ceux-ci sont de trois ordres : militaires, psychologiques et culturels. Ces différents moyens peuvent être combinés et utilisés tant dans les phases de conquête que dans celles de contrôle, bien qu'entre la conquête et le contrôle le recours au moyen militaire doive diminuer, alors même que le recours aux moyens culturels s'accroît.

2.1 Deux armées professionnelles

Le premier constat est une différence entre le degré d'organisation des armées des conquérants et celui des armées des colonisés : cette différence, qui traduit une différence plus générale d'organisation étatique entre des Etats constitués et en voie d'expansion face à des fédérations tribales, dans les cas les plus avancés, débouche naturellement sur un écart de professionnalisme, et sur des capacités supérieures des armées des conquérants face à celles des colonisés. Ces capacités supérieures consistent avant tout en capacités d'adaptation et en rapidité d'exécution. Il ne faut pas oublier enfin que, en plus de ces capacités supérieures, les armées des conquérants ont pu s'appuyer sur des forces auxiliaires issues des territoires colonisés.

2.1.1 Le choc des cultures militaires – Romains en Gaule

La professionnalisation de l'armée romaine est intervenue lors d'une phase précédente de conquête de la Gaule, en 107 avant J-C., sous Marius.

Les légions romaines constituent très probablement la meilleure armée de l'époque : contrairement aux troupes gauloises, les soldats romains connaissent un entraînement régulier,

tant au plan individuel qu'au niveau des unités constituées. Ces troupes sont donc habituées à manœuvrer ensemble. Par ailleurs, ces troupes à pied, qui constituent l'infanterie lourde, sont renforcées par une infanterie légère, composée de troupes alliées des Romains, ainsi que par une cavalerie, fournie le plus souvent par les principaux auxiliaires des Romains durant la conquête des Gaules. Ce sont des Germains, dont la puissante cavalerie sera décisive à plusieurs reprises, mais également des Gaulois alliés des Romains.

Les forces romaines sont également très adaptables, puisque tout au long de la campagne elles pratiquent successivement la guerre de siège, ou poliorcétique, la guerre navale, la guerre de position, mettant en œuvre de nombreuses techniques de franchissement : des Cévennes, du Rhin, de la Manche.

Durant la guerre des Gaules, les forces romaines peuvent donc s'appuyer sur un sens plus développé de la tactique, un armement éprouvé et efficace, avec le couple gladius-pilum, une grande maîtrise du métier de la guerre et un commandement d'une qualité exceptionnelle.

Quant au volume des forces, les Romains comptent jusqu'à douze légions, soit environ soixante mille hommes, en 51 avant J-C. Ce total n'inclut pas les auxiliaires.

Face à Rome, les armées gauloises ont pour elles des effectifs immenses²⁵ mais aussi les difficultés qui vont avec : plus faible capacité à manœuvrer, difficulté à agir dans le cadre d'un commandement unifié et difficultés logistiques²⁶.

En outre les Gaulois ne connaissent pas le métier des armes au sens romain : ils ne pratiquent pas l'exercice, ne connaissent pas la spécialisation des fonctions en œuvre dans les armées romaines, de ce fait ne pratiquent pas les manœuvres combinées. Par ailleurs les Gaulois n'emploient pas le renseignement. Les armées gauloises sont surtout constituées de soldats à pied, même si certains peuples disposent d'une puissante cavalerie. La spécialisation des soldats n'est pas encore mise en œuvre et va apparaître sous l'influence romaine.

2.1.2 Le choc des cultures militaires – Français en Algérie

En Algérie, en 1830, ce sont trente-sept mille soldats français qui sont mobilisés pour le débarquement de Sidi-Ferruch, conformément aux prévisions issues de la planification du commandant Boutin de 1808.

Entre les troupes débarquées en 1830 pour conquérir Alger et celles qui achèvent la conquête de l'Algérie « utile », de profondes évolutions sont intervenues. Les effectifs militaires

²⁵ Les chiffres donnés par César doivent cependant être pris avec précaution, compte-tenu de l'intérêt de celui-ci à rehausser son prestige militaire.

²⁶ Analyse reprise de Yann Le Bohec.

français, après une diminution faisant suite à la conquête initiale, augmentent régulièrement, et les forces comptent de plus en plus d'indigènes. Quand il est au faite de sa puissance à Alger, Bugeaud dispose de cent mille hommes. En 1851, soixante mille soldats français sont toujours mobilisés. Pendant les dernières années de la présence française en Algérie, entre 1954 et 1962, l'armée française compte deux cent mille supplétifs sur six cent mille hommes. Ce changement de volume s'est accompagné d'un changement de statut : avec la conquête de l'Algérie a été constituée l' « armée d'Afrique », distincte tant de l'armée métropolitaine que des troupes coloniales. Au début de la conquête, l'objectif de la croissance en volume de l'armée d'Afrique est de décharger les unités métropolitaines au maximum du service en Algérie²⁷. Pour cela, et c'est la spécificité de l'armée d'Afrique, des unités de recrutement européen ou indigène vont être créées. Dans les unités de recrutement indigène, les officiers, y compris les Européens, doivent parler arabe. Les premières unités constituées sont les « zouaves », de recrutement d'abord indigène, et les « chasseurs d'Afrique », de recrutement européen. Le volume des forces françaises est très régulièrement supérieur au volume des forces qui leur sont opposées.

En parallèle à cette organisation, le commandement militaire, en particulier Bugeaud, a su faire de l'armée d'Afrique un instrument parfaitement adapté à la guerre coloniale, en allégeant l'équipement, de manière à accroître sa mobilité, pour pouvoir mieux s'adapter aux méthodes de combat de l'adversaire.

Voici l'analyse que fait Bugeaud des forces de son principal adversaire, Abd el-Kader : *« Jusqu'ici sa force a consisté dans sa légèreté, dans la liberté de ses mouvements, dans l'impossibilité de le saisir. Il n'avait à protéger ni dépôts, ni villes de guerre, ni grands centres de population et de commerce, ni lignes, ni bases d'opérations. Avec une paix de quelques années et 6 ou 8 000 hommes de troupes (c'est tout ce qu'il pourra solder et entretenir), il aura un peu de tous les embarras que je viens d'énumérer ; [...] »*²⁸.

Au-delà du volume des forces, de la réorganisation et de la réorganisation tactique, les forces françaises peuvent également compter, face à des tribus algériennes expérimentées sur le plan guerrier mais pas sur plan militaire, sur les avantages traditionnels de toutes les armées européennes de l'époque, la puissance de feu supérieure, terrestre et maritime, la discipline des troupes, la capacité à manœuvrer de manière combinée.

²⁷ De 1830 à 1854, 67 régiments d'infanterie sur les cent existants dans l'armée française ont servi en Algérie.

²⁸ Extrait du Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran par suite de la paix de 1837 du maréchal Bugeaud, in Gérard Chaliand, Anthologie mondiale de la stratégie.

Dernier avantage de l'armée française, l'apport des supplétifs algériens, qui font bénéficier les troupes françaises de leur connaissance du terrain. En échange, leur engagement leur apporte un revenu régulier : l'écart économique entre le colonisateur et le colonisé est une donnée importante du choc des cultures. Cet écart est d'autant plus grand qu'une partie importante de la population du territoire algérien a basculé dans la pauvreté après la conquête : du fait de l'appropriation des terres agricoles d'une part, des ravages engendrés par la tactique française de la « terre brûlée », d'autre part.

2.2 Terreur et bâtisseurs : terroriser pour soumettre, soumettre pour intégrer, intégrer pour bâtir, bâtir pour contrôler

Tant durant la conquête de la Gaule que durant la conquête de l'Algérie, les conquérants ont utilisé tant la terreur que le développement urbain pour soumettre les populations. La terreur est employée comme méthode classique pour briser le moral des populations. L'urbanisation permet de fixer les populations, par là de mieux les contrôler : en ce sens, conquérir puis contrôler, c'est terroriser puis bâtir.

2.2.1 Terroriser

Tant en Gaule qu'en Algérie la terreur est largement utilisée, dans tous les camps, et la distinction rarement faite entre combattants et non-combattants. De même, les représailles contre les non-combattants, aujourd'hui interdites par le droit de la guerre, sont monnaie courante.

Une analyse de l'impact démographique comparé des conquêtes des Gaules par César et de l'Algérie par la France permet d'appréhender directement la violence de la conquête²⁹ :

	Gaules	% pertes militaires / population totale		Algérie	% pertes militaires / population totale
--	---------------	--	--	----------------	--

²⁹ Pour la population de la Gaule les chiffres varient selon les auteurs, les premiers calculs issus de commentaires de César produisant un chiffre compris entre cinq et sept millions, quand un auteur comme Camille Jullian aboutira à un chiffre de vingt millions. Nous retenons le chiffre de dix millions, avancé comme l'estimation des pertes romaines par Christian Goudineau. L'estimation des pertes gauloises est reprise de Plinie l'Ancien. Pour l'Algérie tous les chiffres sont donnés par Pierre Montagnon.

Population totale au moment de la conquête	Environ dix millions	12%	Population totale au moment de la conquête	Trois millions	Entre 17 et 33%
Pertes gauloises	Un million deux cent mille		Pertes algériennes	Entre cinq cent mille et trois millions	
Pertes romaines	Environ quarante mille		Pertes françaises	Deux cent mille	

Tableau n°1 : impact démographique comparé des conquêtes des Gaules et de l'Algérie

Si les situations absolues sont fort différentes, la Gaule étant alors densément peuplée, alors que l'Algérie connaît de faibles densités, on constate d'emblée tant pour la Gaule que pour l'Algérie que la conquête s'est traduite par la disparition d'au moins un dixième de la population, ce qui correspond à un traumatisme sans équivalent à l'époque moderne³⁰.

Pour les deux campagnes, la terreur est utilisée dans toutes les phases de la campagne militaire, avant, pendant et après la bataille.

Durant la guerre des Gaules, César considère que le recours à la terreur est nécessaire pour démontrer la détermination romaine à se maintenir en Gaule. La description par son lieutenant Hirtius de sa réflexion relative à la conduite à adopter à l'issue du siège d'Uxellodunum, reprise en exergue de notre étude, et qui se solde par la décision de faire couper les mains de tous les combattants, est révélatrice.

En Algérie, la conquête initiale, de 1830 à 1857, est extrêmement violente. Utilisant la tactique de la terre brûlée de manière offensive, l'armée française procède à la dévastation des territoires conquis, afin d'aboutir à une destruction systématique des structures économiques et sociales et d'annihiler toute volonté de résistance. L'objectif est de retourner les populations contre les rebelles et de priver ces derniers de toute possibilité de ravitaillement. Pierre Montagnon cite plusieurs témoignages d'officiers chargés de l'exécution de cette stratégie : « *J'ai cru remplir consciencieusement ma mission, ne laissant pas un village debout, pas un arbre, pas un champ.* »³¹.

A cette stratégie générale s'ajoute le recours à des techniques difficilement imaginables aujourd'hui : enfumage, « comme des renards », de populations réfugiées dans des grottes et au milieu desquelles se sont réfugiés des combattants, emmurages. L'effet psychologique de

³⁰ Ces chiffres sont supérieurs à ceux de la France pour la Première guerre mondiale, par exemple.

³¹ Lieutenant-colonel Forey, le 26 avril 1843, cité par Pierre Montagnon, Histoire de l'Algérie.

ces méthodes est tel que des figures comme celle de Bugeaud resteront inscrites dans les mémoires algériennes pendant des décennies. Un historien du FLN, Mohammed Arbi, raconte ainsi comment près d'un siècle après ces événements sa mère menaçait d'appeler l'ogre « *Bijou* », déformation du nom de Bugeaud, si enfant il ne voulait pas s'endormir³².

La terreur est également utilisée après la conquête, durant la phase de contrôle. Sur ce point, toujours en Algérie, les événements d'août 1945 fournissent une bonne illustration. Le 9 août 1945, le lendemain des célébrations de l'armistice marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale, est le jour d'une insurrection contre la présence française à Sétif, en Algérie. Plusieurs centaines de Français, colons avec leurs femmes et enfants, sont massacrés par des Algériens. La répression est terrible, avec l'intervention de l'armée et des dizaines de milliers de morts côté algérien.

Ce qui importe ici est de comprendre à quel point l'usage de la terreur dans les deux conflits est une entreprise réfléchie, qui relève de la stratégie de conquête et non pas d'un manque de contrôle sur les troupes. César distingue nettement dans son commentaire sur la Guerre des Gaules les châtiments infligés de manière délibérée des moments durant lesquels la violence devient aveugle.³³

2.2.2 Bâtir

Dans le contexte de la conquête, bâtir peut prendre différentes significations : culturelle, quand il s'agit de marquer le territoire conquis de son style architectural ; administrative, à des fins d'organisation du territoire ; militaire, quand il s'agit de fixer des populations pour mieux les contrôler.

Les Romains comme les Français sont, au moment de la conquête, des peuples fortement urbanisés, pour lesquels les centres de pouvoir se confondent avec les villes³⁴. Pour les Gaulois sédentaires et les tribus algériennes nomades, la situation n'est pas la même. Les Gaulois sont décrits comme un peuple d'*oppida*, c'est-à-dire de cités fortifiées, car chacun des peuples de Gaule dispose d'un *oppidum* lui servant de lieu de ralliement. Précisons cependant que la situation des tribus gauloises en matière d'urbanisation diverge fortement : à Bibracte, capitale des Eduens, les demeures des plus riches citoyens s'inspirent du modèle romain, ce qui tend à prouver que Rome avait déjà réalisé une conquête culturelle avant même la conquête militaire. Précisons également qu'en Gaule, les villes ne sont pas les seuls lieux de

³² La guerre d'Algérie vue par les Algériens, p. 43.

³³ Il en est ainsi du sac d'Avaricum, in César, La Guerre des Gaules, Livre VII, 28.

³⁴ Chez les Romains Rome est d'ailleurs généralement désignée comme étant la cité, l'Urbs.

pouvoir, César mentionnant des réunions de chefs gaulois dans « *des lieux écartés, au milieu des bois* »³⁵, ou citant en exemple le pays des Carnutes, au sein duquel se tient l'assemblée annuelle des druides³⁶. Concernant les tribus algériennes il n'y a évidemment de leur côté pas de tradition urbanistique, compte-tenu de leur nomadisme.

Dans la Gaule romaine, les grands travaux commencent réellement après César, sous le règne d'Auguste. Le principal artisan en est Marcus Vipsanius Agrippa, légat d'Auguste pour la Gaule, qui effectue deux séjours en Gaule (de 40 à 37 et de 20 à 18) au cours desquels il pose les fondations du réseau routier, qui doit relier entre elles les différentes régions de Gaule depuis le point central de Lugdunum (Lyon), ceci afin de faciliter le transit des légions romaines mais également les échanges commerciaux. En parallèle les Romains bâtissent tout un ensemble de villes nouvelles, souvent proches des anciens *oppida* : Autun (Augustodunum) près de Bibracte, Soissons (Augusta Suessionum), Saintes (Mediolanum Santonum), Jublains (Noviodunum), Carhaix (Vorgium). Les *oppida* les mieux situés économiquement poursuivent leur essor à l'époque romaine, soit sur le site même au prix de réaménagements (monuments et installations romains) soit par le biais de villes nouvelles construites par les Romains.

En dehors des zones urbaines, les Romains prennent le contrôle des campagnes, par la construction de nombreuses voies de communication permettant un acheminement rapide de forces mais également utilisées pour les échanges commerciaux. Ces routes sont renforcées par un environnement bâti constitué de fermes auberges, de relais, de forts militaires. Les Romains mettent en valeur le territoire en construisant des systèmes d'irrigation et de drainage des terres, pour faciliter la culture sur les terres.

En 27 avant J-C., à l'occasion du premier voyage d'Auguste en Gaule, le fonctionnement administratif des Trois Gaules est arrêté, avec la structuration et l'installation des peuples gaulois en *civitates* autour d'un centre urbanisé, aptes à se couler dans le moule des institutions romaines et ce avec le concours des élites locales partiellement romanisées. Ce modèle est préparé et accompagné par des opérations de recensement et de cadastration.

En Algérie Bugeaud, plus que tout autre, a senti la nécessité de bâtir pour pouvoir transformer la conquête en contrôle : « [...] *Fixer les Arabes par la propriété bâtie serait, à mon avis, le meilleur moyen de notre politique. Malheureusement, cela est très difficile et très coûteux.*

³⁵ César, Op. Cit, Livre VII, 1.

³⁶ Id., Livre VI, 13.

Par là, on les attacherait au sol ; ils deviendraient moins farouches, moins guerriers, plus faciles à gouverner. Actuellement, ils sont insaisissables pour la guerre comme pour l'administration, et il est réellement risible, et pénible à la fois, d'entendre ou de lire les tirades de nos orateurs et de nos écrivains, recommandant comme moyen de conquête et de soumission, d'appliquer des lois justes, d'avoir une bonne justice distributive, de faire sentir aux Arabes la douceur de nos mœurs, les avantages de notre civilisation. Ces choses-là sont excellentes et belles, sans doute, et je les apprécie autant que qui que ce soit ; mais comment les offrir à des peuplades qui fuient à notre approche, qui ne laissent derrière elles que leurs guerriers, lesquels répondent aux phrases sentimentales par des coups de fusils ? [...] »³⁷.

En Algérie, la France, à l'image des Romains en Gaule près de deux mille ans plus tôt, bâtit : de grands travaux de réaménagement et de modernisation d'Alger sont marqués symboliquement au cours du voyage de Napoléon III en Algérie, en 1860. Plus généralement, la présence française se double de la construction de nouveaux bâtiments : postes, établissements scolaires, bâtiments administratifs (mairies, tribunaux) ainsi que des églises, dont Notre-Dame d'Afrique à Alger.

Dans les zones rurales également le colonisateur français est actif : de grands travaux d'infrastructure sont entrepris parmi les plus notables desquels on rappelle régulièrement la mise en valeur de la Mitidja, plaine marécageuse avant la conquête qui devient, après l'assèchement des marais et l'installation de nombreux canaux d'irrigation, le grenier de l'Algérie.

Cependant, la tendance des immigrants européens à préférer s'installer en zone urbaine et la tradition rurale dominante chez de nombreux Algériens font que l'urbanisation ne fixe pas les Algériens : en 1906 six des onze plus grandes villes algériennes (dont Alger, Oran, Constantine et Bône) comptent plus de citoyens français que d'Algériens³⁸.

2.3 Association des indigènes à leur conquête ou à leur contrôle

La question posée est de savoir dans quelle mesure les conquérants puis les colonisateurs ont associé les peuples conquis à leur entreprise. L'association peut prendre différentes formes, c'est-à-dire qu'elle n'est pas forcément seulement militaire. La dimension économique et

³⁷ Op. cit., Extrait du Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran par suite de la paix de 1837 du maréchal Bugeaud.

³⁸ Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault, Histoire de l'Algérie à la période coloniale, « 1881-1918 : deux Algérie ? ».

culturelle est en effet prédominante dans la phase de contrôle, surtout quand il s'agit d'imposer un modèle de civilisation.

On observe une convergence des stratégies romaine et française vis-à-vis des autochtones dans le domaine de la conquête, mais pas dans celui du contrôle. Alors que les forces armées romaines et françaises se sont largement appuyées pour la phase de conquête sur les divisions internes au sein de leurs adversaires, recourant à de nombreux supplétifs autochtones (Rèmes et Lingons, Gaulois de Narbonnaise pour César), les administrations romaine et française auront deux politiques divergentes en matière de contrôle vis-à-vis des peuples autochtones. Pour l'Algérie française, en particulier, un tournant sera pris avec la fin du gouvernement de l'Algérie par les militaires puis avec la mise en œuvre du code de l'indigénat, constituant un statut spécifique pour les musulmans algériens ; on peut opposer cette politique à l'intégration romaine généralisée par l'édit de Caracalla, qui accordera la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire romain.

2.3.1 Le colonisateur associe les indigènes à la gestion de la colonie

En Gaule, César n'aura que le temps d'assurer la conquête ; ce sont ses successeurs qui devront développer le contrôle du territoire et de la population.

Traditionnellement, Rome favorisait l'association des indigènes à sa politique et leur intégration dans l'empire romain par l'attribution de divers avantages administratifs et protocolaires, au premier rang desquels l'attribution de citoyenneté. De manière succincte, les peuples associés à Rome, mais également les individus à titre personnel, pouvaient recevoir divers titres : amis et alliés du peuple romain, comme par exemple les Eduens avant l'arrivée de César en Gaule, citoyen latin, citoyen romain.

En parallèle au développement du réseau routier, déjà évoqué plus haut, le souci de l'administrateur romain était d'urbaniser, l'intégration dans la civilisation romaine passant largement par l'urbanisation et la construction d'édifices publics. Les exemples de fondation ou de refondation de cités sont très nombreux à l'issue de la conquête romaine : soit l'oppidum principal du peuple conquis était conservé et se voyait agrémenté de monuments romains soit une nouvelle cité, distincte de l'ancien oppidum, était construite selon le modèle romain.

Dans un premier temps on retrouve dans les nouvelles installations les oppida servant de garnison à des légions romaines. Dans un deuxième temps, les installations nouvelles seront

situées dans des emplacements plus commodes d'accès que les oppida, afin de faciliter les flux de transports. L'abandon des oppida traditionnels au profit d'installations nouvelles marque également le transfert du pouvoir politique des peuples gaulois à l'administration romaine, même si cette administration reposera beaucoup sur les élites gauloises puis gallo-romaines.

L'intégration dans la civilisation romaine passait par l'urbanisation, la municipalisation et la promotion des élites dans les noblesses d'Empire. Concernant l'intégration des Gaules au monde romain, plutôt que d'intégration limitée par des résistances interne et externe, un auteur préfère parler d' « intégration consciente sans perte d'identité »³⁹.

En Algérie, la difficulté est d'abord venue de l'incertitude politique quant à l'avenir de la conquête. Après qu'il a été décidé que la présence française serait maintenue, la gouvernance a reposé plutôt sur une coexistence entre conquérants et autochtones, avec la volonté de préserver le mode de vie des autochtones plutôt que d'associer ces derniers à la haute gouvernance. Les affaires privées entre musulmans algériens étaient régies par les principes coraniques alors que les relations avec l'administration étaient régies par la norme française. De ce fait l'association des indigènes à l'administration du territoire n'était que marginale et reposait avant tout sur la politique du gouverneur général.

En matière d'intégration de la population autochtone, il doit être noté que la naturalisation des Algériens musulmans aura été rendue possible sous le régime de Napoléon III. Un sénatus consulte pris par l'empereur permet à tous les indigènes d'Algérie, juifs et musulmans, d'accéder à la citoyenneté française, à condition qu'ils en fassent la demande et renoncent à leur « statut personnel », c'est-à-dire à l'application des règles de droit coranique dans le règlement des affaires personnelles. Cette condition étant culturellement difficilement acceptable pour les musulmans algériens, les naturalisations seront très peu nombreuses.

2.3.2 Le colonisateur gère seul la colonie, sans voire contre les intérêts des indigènes

Dans l'Algérie française comme dans la Gaule romaine plusieurs statuts administratifs coexistaient mais contrairement à ce qui se fit dans l'empire romain jamais la citoyenneté française ne fut accordée en bloc aux Algériens. Au début de la colonisation, l'immigration française vers l'Algérie fut encouragée, en particulier l'immigration des Alsaciens et Mosellans après la défaite de 1870 et la perte de ces provinces. En parallèle, une immigration

³⁹ Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, in *Rome et l'intégration de l'Empire*.

européenne importante eut lieu, sans cependant permettre un renversement démographique au profit des Européens par rapport aux Algériens. L'immigration européenne fut de deux types : encouragée, soutenue par le gouvernement français mais minoritaire pour l'immigration en provenance d'Allemagne, de Suisse ou des pays du Nord de l'Europe ; ni encouragée ni soutenue par le gouvernement pour l'immigration en provenance d'Espagne, d'Italie ou de Malte. Même non encouragée, cette immigration était acceptée par les autorités françaises dans la mesure où elle permettait de renforcer le poids démographique des Européens par rapport aux Algériens. Afin d'éviter que les « étrangers » devinssent majoritaires en Algérie, le gouvernement français procéda même à des naturalisations automatiques, par la voie législative. C'est également le sens du fameux décret Crémieux de 1870, qui proposa la naturalisation à tous les juifs d'Algérie, tout en leur permettant de conserver leur religion, principal point d'achoppement pour les autres Algériens.

2.3.3 Intégration politique, culturelle et religieuse

La domination militaire peut se traduire par une domination politique et économique puis par une domination idéologique et religieuse. La dimension culturelle et religieuse est très importante dans la politique mise en œuvre par le colonisateur, car c'est autour de la culture et de la religion que sont structurées les identités.

Ainsi en est-il, à des degrés différents, des sociétés tribales des Gaules et d'Algérie.

Avant même la conquête des relations culturelles fortes existaient déjà entre certains peuples gaulois et Rome, car le degré de culture différait très fortement entre les différents peuples gaulois, comme César le reconnaît lui-même⁴⁰ : dans les faits, les peuples gaulois voisins de la Narbonnaise sont culturellement plus proches des Romains que des peuples belges. Comme évoqué plus haut, les Eduens avaient été déclarés « frères du peuple romain » par le Sénat, et ces mêmes Eduens seront également les premiers Gaulois à intégrer le Sénat romain. Les relations, commerciales mais aussi culturelles, étaient donc fréquentes entre Gaulois et Romains. N'oublions pas que les provinces de Cisalpine et de Transalpine, récemment conquises par les Romains, étaient peuplées de Gaulois. C'est d'ailleurs en Cisalpine que seront levées une partie des légions qui seront utilisées par César pour la conquête de la Gaule.

⁴⁰ La Guerre des Gaules, Livre I, 1 ou Livre II, 15, à propos des mœurs des Nerviens.

En ce qui concerne la religion des Gaulois, César évoque le druidisme⁴¹ et le rôle central de ces derniers dans la conduite des rites. Les druides seraient l'instrument du ciment culturel gaulois, dans la mesure où chaque peuple aurait ses druides, ceux-ci se réunissant annuellement au centre de la Gaule, dans le pays des Carnutes, pour désigner leur chef. Les Romains, plutôt tolérants dans le domaine de la religion, ont cependant, dans leur administration de la Gaule, sous les règnes d'Auguste et de Claude, détruit l'organisation druidique, avant tout comme source possible de résistance que pour des motifs religieux. Il semble en effet que l'institution druidique était sur le déclin depuis le deuxième siècle av. J.-C.⁴², l'ensemble des peuples gaulois ne prenant plus part à l'assemblée annuelle chez les Carnutes. Quant aux croyances et aux dieux gaulois, ils ont été repris et romanisés. César lui-même les évoque dans son commentaire en se référant à leurs équivalents romains. Le seul impératif était de vouer un culte à l'empereur divinisé. Au bilan la politique romaine en Gaule a visé largement à l'assimilation et à l'intégration, bien que celle-ci ne se soit pas réalisée sans heurt, tant du côté gaulois que du côté romain⁴³.

La France applique une politique différente en Algérie, avant tout pour des questions démographiques et culturelles. L'écart culturel entre Français et tribus algériennes est plus important que celui existant entre tribus gauloises et romains, principalement du fait de la place centrale de l'islam dans les sociétés nord-africaines. A la différence du druidisme pour les Gaulois à l'époque de la conquête, l'islam est le ciment de la société algérienne, qui se perçoit avant tout comme une communauté de croyants. Il n'est pas anodin que la religion soit, avec la propriété foncière, l'un des deux grands motifs au nom duquel sont conduites la plupart des rébellions contre l'occupant français en Algérie.

Parmi les clauses du traité de capitulation signé par le bey d'Alger, le 5 juillet 1830, la France s'est engagée «à ne pas porter atteinte à la liberté des habitants de toutes classes et à leur religion »⁴⁴. Il s'agit concrètement de laisser les musulmans sous l'application des lois personnelles et successorales dépendant des lectures du Coran, la loi française leur étant applicable dans les autres domaines. Les administrateurs successifs de l'Algérie, militaires et civils, recevront des instructions explicites quant au respect de la religion musulmane et de ses

⁴¹ La Guerre des Gaules, Livre VI, 13 et suivants.

⁴² Jean-Louis Brunaux, Les druides.

⁴³ Tacite, Annales, discours prononcé par l'empereur Claude devant le sénat en 48 ap. J.-C. en défense à l'attribution de la citoyenneté romaine aux élites gauloises.

⁴⁴ Patrick Weil, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale, une nationalité française dénaturée ».

rites. Non seulement le prosélytisme chrétien était interdit mais les pratiques rituelles musulmanes étaient protégées.

La France vise ainsi la coexistence plutôt que l'assimilation, principalement en raison du déséquilibre démographique existant entre populations algériennes et populations françaises : gouverneur de l'Algérie en 1865, Mac-Mahon chiffre à 600 000 le nombre d'immigrants nécessaire à la conservation par la France de l'Algérie. Ce nombre est d'autant plus considérable que le différentiel de natalité entre les populations indigènes et européennes est grand. La France prendra donc un certain nombre de mesures pour faire gonfler la population « française » : naturalisation automatique des juifs d'Algérie par le décret Crémieux de 1870, naturalisation automatique de tous les Européens par le décret de 1889. Le sénatus consulte de 1865 permettant l'obtention de la nationalité française rencontra peu de succès, avant tout parce que de nombreux Algériens musulmans craignaient que la nationalité française, avec ses droits et devoirs, s'accompagne d'une rupture avec la communauté des croyants de l'islam (umma).

Conclusion

Au terme de cette courte étude, il nous semble que le facteur culturel est la clé du contrôle, quand le facteur militaire est la clé de la conquête.

A la différence de la conquête de l'Algérie par les armées françaises, la conquête de la Gaule par les armées de Rome a largement été le fait de Gaulois de Cisalpine déjà romanisés et recrutés dans les légions de César, elles-mêmes appuyées par des auxiliaires germaines et gaulois venus de peuples alliés de Rome. Un auteur comme Y. Le Bohec estime même que la Gaule a été conquise par des Gaulois, pour le compte de Rome⁴⁵.

En Algérie en revanche, et en dépit des rivalités internes entre tribus arabes, de la création de l'armée d'Afrique, de l'appui d'auxiliaires arabes aux troupes françaises, la conquête a bien été le fait de soldats français.

En matière de contrôle, alors que l'administration de la Gaule a été confiée rapidement et largement à des élites gauloises acquises à la cause de Rome, l'administration de l'Algérie n'a jamais été confiée aux élites locales, sauf en ce qui concernait les strictes questions intérieures. L'administration de l'Algérie a d'abord été confiée aux militaires français avant de passer aux colons : si les militaires français ont cherché à entretenir des liens avec la population locale, par le biais notamment des quatrièmes bureaux, il n'en a pas été de même pour les colons, dont les intérêts économiques premiers, la conquête voire l'accaparement des terres, étaient opposés à ceux d'une population arabe algérienne largement rurale.

En outre, alors que la proximité géographique et culturelle entre Rome et la Gaule a permis une acculturation conduisant à l'abandon de pans entiers de la culture gauloise, l'un des objectifs de la politique coloniale de la France en Algérie a été le respect des structures et de l'identité locales. La préservation de l'islam et de ses structures de contrôle de la société ont ainsi constitué des facteurs limitant le contrôle effectif de la France sur l'Algérie.

Comme l'a écrit superbement Pierre Montagnon dans sa magistrale histoire de la conquête de l'Algérie, « *Le monde gaulois s'était noyé dans la latinité. Le monde berbère se coule dans l'arabisme. Ainsi se réalisent peut-être les tendances profondes des peuples.* »⁴⁶

La conquête est plus facile que le contrôle car elle peut reposer sur le seul rapport de force militaire, alors que le contrôle nécessite d'ajouter à la force militaire les autres leviers de puissance, l'économie, la culture, le progrès technologique.

⁴⁵ César, la Guerre des Gaules, accompagné d'une étude d'histoire militaire. Op. Cit.

⁴⁶ MONTAGNON Pierre, La conquête de l'Algérie, les germes de la discorde.

Au-delà de cette distinction entre conquête et contrôle, il est enfin intéressant de constater comment les entités nationales contemporaines que sont la France et l'Algérie se sont construites par opposition à la conquête subie initialement. César est le premier à donner une description du cadre géographique gaulois, avec ses frontières naturelles, alors même que la distinction entre les différents peuples celtes ne relevait pas de facteurs culturels. De même le nom d'Algérie, qui désigne non plus la seule région d'Alger mais la totalité du territoire conquis par les Français à partir d'Alger, est apparu au XIX^{ème} siècle pour la première fois.

Annexes

Annexe I – Chronologies comparées

Conquête des Gaules			Conquête de l'Algérie		
IIIème siècle	av. J-C.	: premier traité entre Rome et les Eduens	1794-1798	:	vente de blé à la France par Bacri et Busnach, négociants juifs appuyés par la Régence d'Alger
125-118	av. J-C.	: conquête de la Gaule Transalpine, qui deviendra Narbonnaise sous Auguste	1808	:	sur ordre de Napoléon, le commandant Boutin effectue une reconnaissance de la côte algérienne pour planifier une opération de débarquement
81	av. J-C.	: fondation de la province de Gaule Cisalpine	1830	:	débarquement français à Sidi Ferruch et conquête d'Alger - abdication du dey
58	av. J-C.	: César arrête la migration des Helvètes	1832	:	Abdelkader nommé émir
57	av. J-C.	: guerre contre les Belges	1837	:	traité de la Tafna, la France reconnaît à Abdelkader la souveraineté sur une partie du territoire algérien
56	av. J-C.	: guerre contre les Vénètes et campagne contre les peuples du Sud-Ouest	1839	:	reprise des hostilités avec Abdelkader
55	av. J-C.	: expéditions en Germanie et en Bretagne	1840	:	Bugeaud nommé gouverneur de l'Algérie
54	av. J-C.	: expédition en Bretagne	1843	:	prise de la Smala d'Abdelkader puis reddition d'Abdelkader
53	av. J-C.	: expédition en Germanie	1848	:	l'Algérie est proclamée partie intégrante du territoire français et est organisée en trois départements
52	av. J-C.	: révolte générale en Gaule	1857	:	reddition de la Kabylie et achèvement de la conquête de l'Algérie "utile"
51	av. J-C.	: derniers combats de César en Gaule	1860	:	voyage de Napoléon III en Algérie et discours d'Alger
51	av. J-C.	: la Gaule Transalpine devient province romaine	1864	:	révolte dans le Sud-Oranais
27	av. J-C.	: voyage d'Auguste en Gaule	1865	:	la citoyenneté française est proposée aux indigènes d'Algérie sur demande et en contrepartie d'un renoncement au "statut personnel" musulman
16	av. J-C.	: voyage d'Auguste en Gaule	1870	:	décret Crémieux naturalisant tous les juifs d'Algérie
10	av. J-C.	: voyage d'Auguste en Gaule	1871	:	révolte d'El Mokrani
8	av. J-C.	: voyage d'Auguste en Gaule	1881	:	code de l'indigénat, applicable aux Algériens musulmans

212		:	édit de Caracalla conférant la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire	1889	:	décret de naturalisation automatique des Européens nés en Algérie
				1926	:	création de l'Etoile Nord-Africaine (Messali Hadj) qui réclame l'indépendance de l'Afrique du Nord
				1944	:	fin de l'application du code de l'indigénat
				1945	:	manifestations nationalistes tournant à l'émeute dans le Nord-Constantinois, féroce répression par l'armée
				1954	:	début de la guerre d'indépendance
				1962	:	accords d'Evian, indépendance de l'Algérie

Annexe II – Bibliographie - iconographie

Ouvrages :

Stratégie

CHALIAND Gérard, Anthologie mondiale de la stratégie, des origines au nucléaire, Robert Laffont, Bouquins, 1990.

CORVISIER André et DELMAS Jean (dir), *Histoire militaire de la France, tome 2, de 1715 à 1871*, PUF, Quadrige, 1997.

EARLE Edward Mead, *Les maîtres de la stratégie*, volume I, Flammarion, Champs, 1987, chapitre 10 « Bugeaud, Galliéni, Lyautey : développement de la guerre coloniale française »

Gaule

BADEL Christophe et INGLEBERT Hervé, *Grand atlas de l'Antiquité romaine, IIIème siècle avant J.-C. – VIème siècle après J.-C.*, Autrement, 2014.

BRUNAUX Jean-Louis, *Les druides, des philosophes chez les barbares*, Le Seuil, 2006.

CARCOPINO, Jérôme, *Profils de conquérants*, Flammarion, 1961.

CESAR, *Guerre des Gaules*, Gallimard, collection Folio classique, 1985.

DEMOULE Jean-Paul, *On a retrouvé l'histoire de France*, Robert Laffont, 2012.

ETIENNE Robert, *Jules César*, Fayard, 1997.

GOUDINEAU Christian, *César et la Gaule*, Errance, 1990.

GOUDINEAU Christian, *Le dossier Vercingétorix*, Actes Sud, Errance, 2001.

HARMAND Louis, *L'occident romain, Gaule-Espagne-Bretagne-Afrique du Nord (31 avant J.-C. à 235 après J.-C.)*, Payot, 1970.

LE BOHEC, Yann *César chef de guerre : César stratège et tacticien*, Paris, Tallandier, 2015.

LE BOHEC Yann, *César, la Guerre des Gaules*, Economica, 2009.

LEPELLEY Claude (dir), *Rome et l'intégration de l'Empire, tome 2, approches régionales du Haut-Empire romain*, PUF, Nouvelle Clio, 2008.

MARTIN Paul, *Vercingétorix, le politique, le stratège*, Perrin, 2000.

NICOLET Claude, *Rome et la conquête du monde méditerranéen, tome 1, les structures de l'Italie romaine*, PUF, Nouvelle Clio, 1995.

RICHARDOT Philippe, *Les erreurs stratégiques des Gaulois face à César*, Economica, 2006.

SCHMIDT Joël, *Les Gaulois contre les Romains*, Perrin, Tempus, 2010.

TACITE, *Annales*, Gallimard, collection Folio classique, 1993.

Algérie

AGERON Charles-Robert (présentation), *L'Algérie des Français*, numéro spécial de « L'Histoire », Seuil, Points, 1993.

BOIS Jean-Pierre, *Bugeaud*, Fayard, 1997.

BOUCHENE Abderrahamane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa et THENAULT Sylvie (Dir), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, La Découverte, 2014.

DE ROCHEBRUNE Renaud et STORA Benjamin, *La guerre d'Algérie vue par les Algériens, volume I, « Des origines à la bataille d'Alger »*, Gallimard, Folio Histoire, 2016.

ETIENNE Bruno, *Abd el-Kader, Isthme des isthmes*, Hachette, 1994.

MEYER Jean, TARRADE Jean et REY-GOLDZEIGUER Annie, *Histoire de la France coloniale, volume I – La conquête, des origines à 1870*, Armand Colin, collection Agora, 1991.

MILZA Pierre, *Napoléon III*, Perrin, Tempus, 2006.

MONTAGNON Pierre, *Histoire de l'Algérie, des origines à nos jours*, Pygmalion, 2012.

MONTAGNON, Pierre, *La conquête de l'Algérie 1830-1871*, Paris, Pygmalion, 1997.

NIL ROBIN Joseph, *Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1830 à 1838*, éditions Bouchène, 1999.

Articles :

BLAIS Hélène, FREDJ Claire et THENAULT Sylvie, « Désenclaver l'histoire de l'Algérie », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2016, tome 63, n°2, pp. 7-14

FREMEAUX Jacques, « Abd el-Kader, chef de guerre (1832-1847) », in *Revue historique des armées*, numéro 250, 2008, pp.100-107

FREMEAUX Jacques, « Les premières troupes supplétives en Algérie », in *Revue historique des armées*, numéro 255, 2009, pp.61-67

RICHARDOT Philippe, « L'espace, le temps et les forces : comprendre l'action de guerre et le théâtre des combats », in *Revue militaire suisse*, cahiers 1 et 2, 2008

RICHARDOT Philippe, « Rapport de forces : surface contre densité », in *Stratégique*, 82-83, Institut de stratégie comparée, 2003, pp. 15-28

WEIL Patrick, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale, une nationalité française dénaturée », in *La Justice en Algérie 1830-1962*, La Documentation française, Collection Histoire de la Justice, Paris, 2005, pp.95-109.

Illustrations de couverture :

Gauche :

ROYER Lionel, « Vercingétorix jette ses armes aux pieds de César », 1899, Musée Crozatier, Le Puy en Velay.

Droite :

AUGUSTIN Régis, « Reddition d'Abd el-Kader le 24 décembre 1847 », 1847, Musée Condé, Chantilly.